

FEUILLE DE ROUTE

CERTIFICATION ÉCORESPONSABLE^{MC} – NIVEAU 2. PERFORMANCE

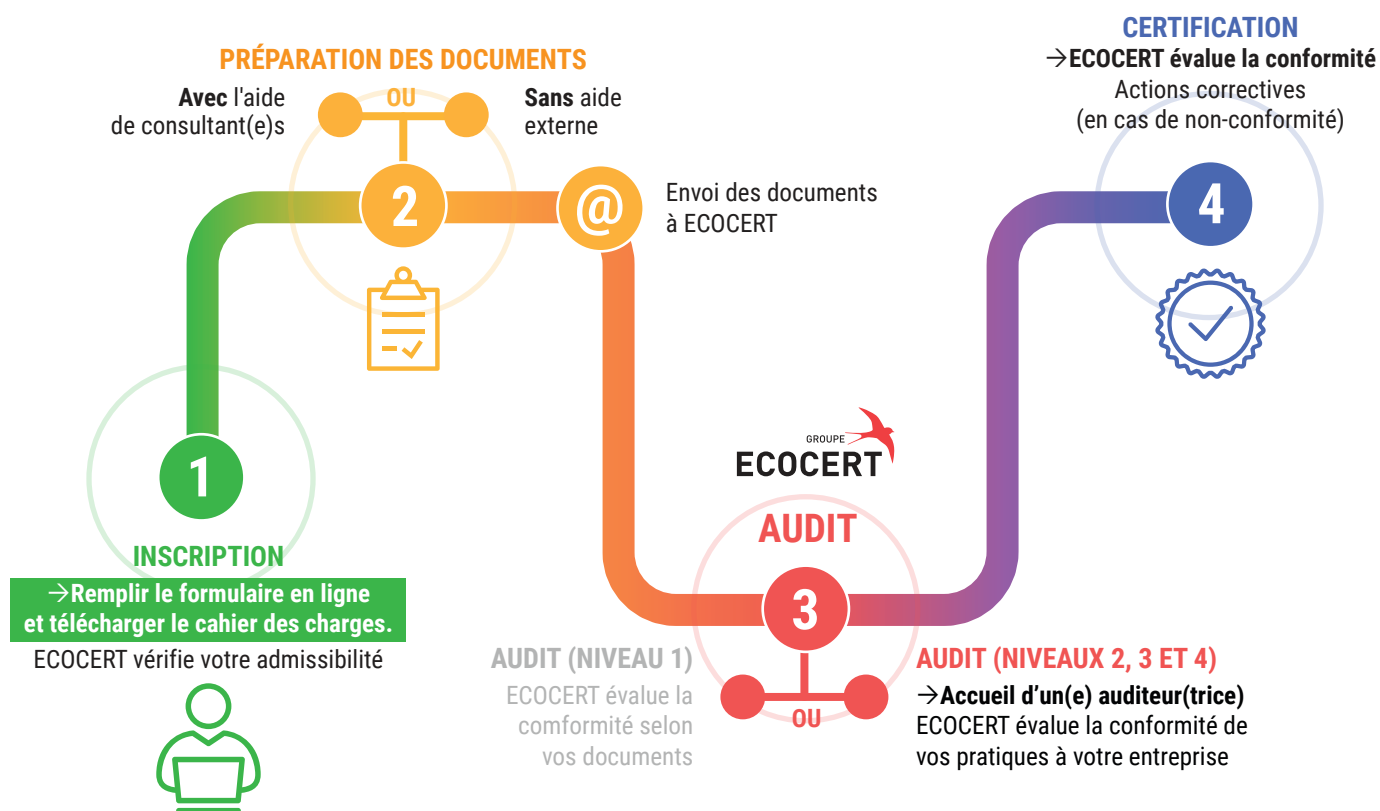


RAPPELS SUR LA DÉMARCHE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) :

Elle est basée sur la nécessité d'un engagement impliquant une vision à long terme et l'adhésion de la haute direction.

Elle consiste à adopter une approche s'appuyant sur des indicateurs mesurables et une philosophie d'amélioration continue.

Elle doit considérer les attentes des acheteurs, des donneurs d'ordre et des consommateurs.



Le niveau 2 de la Certification reconnaît la mise en œuvre des actions et des mécanismes de suivi. Il mesure et valide la consolidation des systèmes de gestion et des mécanismes de dialogue nécessaires à l'ancrage d'une culture d'amélioration continue dans un contexte de développement durable.

Cette FEUILLE DE ROUTE s'applique généralement aux plus petites entreprises ou organisations qui désirent préparer à l'interne les documents requis afin d'obtenir le deuxième niveau de Certification ÉCORESPONSABLE^{MC} sans support externe. **(Étape 2 du Processus de Certification ci-dessus)**

RAPPEL : Il est possible pour une organisation de démarrer sa démarche directement aux niveaux 2, 3 ou 4 de la Certification ÉCORESPONSABLE^{MC}. Dès réception de la documentation, ECOCERT évaluera la conformité de vos pratiques sur vos sites d'activités. Il faut se rappeler que l'audit sur site n'est pas un constat d'échec ou de réussite, mais plutôt une avenue complémentaire aux documents soumis pour reconnaître vos efforts et votre progrès. Si des écarts sont détectés par rapport au Cahier des charges, un délai vous sera accordé afin de mettre en place des actions correctives.

PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE DE CERTIFICATION – LES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES DU NIVEAU 2

Lorsque vous soumettez une demande de certification pour les Niveaux 2, 3 ou 4, il faut noter que l'ensemble des critères menant à l'émission du certificat des niveaux précédents doit être respecté. Référez-vous à la Feuille de Route N1 pour plus de détails.

RAPPEL SUR LES ÉLÉMENTS DÉJÀ EN PLACE

Plusieurs éléments ont déjà été mis en place tels que :

- Une personne responsable et un comité de développement durable sont déjà en place et assument leurs fonctions;
- Les objectifs ont déjà été énoncés et sont atteints ou en voie de réalisation;
- La Charte de développement durable a été rédigée, publiée et signée par la haute direction;
- Des bonnes pratiques équivalentes à celles couramment mises en œuvre par les citoyens et les autres organisations du même territoire sont en place.



1 : ÉVALUER VOTRE SITUATION ACTUELLE

Planifier une rencontre multidisciplinaire à l'interne afin de poser un nouveau diagnostic (*rapport de progression*) et de faire le constat de votre situation actuelle et de votre progression depuis le début de votre démarche DD face aux 4 thèmes du DD. Lors de cette démarche, il faut aussi vérifier que les principales parties prenantes externes de l'entreprise (cartographie des parties prenantes) soient toujours actuelles.



2 : PRÉSENTER LE BILAN ANNUEL À LA REVUE DE DIRECTION

Rédiger un bilan annuel et énoncer des recommandations pour la revue de direction. La revue de direction doit être faite annuellement et inclure un retour de la direction au comité DD sur les attentes, décisions, engagements, objectifs et actions proposées pour le futur. Conserver vos comptes rendus.



3 : ÉLABORER UNE ANALYSE COMPARATIVE

Élaborer une analyse comparative sommaire (*benchmark*) dont le but est d'évaluer votre organisation par rapport à d'autres concernant les 4 thèmes du DD. Ce point de référence permet de vous assurer que les objectifs fixés sont cohérents avec les préoccupations et les éléments auxquels est sensible votre secteur d'activité. Cet exercice de comparaison doit tenir compte des activités de 2 ou 3 autres organisations, et idéalement, de votre secteur en général. En comparant les activités prévues de votre organisation à celles d'autres, vous serez en mesure de confirmer si les objectifs que vous avez déterminés devront être modifiés ou maintenus.

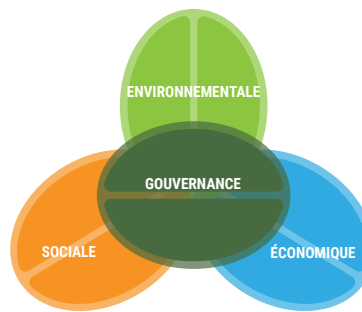


4 : FAIRE LE SUIVI DE VOTRE PLAN D'ACTION

Organiser minimalement 2 rencontres par année avec le comité DD pour faire le suivi de votre plan d'action. Prévoir une explication des écarts entre les résultats et les cibles si l'objectif n'est pas atteint.

Pour les objectifs à long terme, une mention doit également être inscrite afin de vérifier si les objectifs sont encore atteignables et s'ils doivent être modifiés. Elle doit contenir :

- Des objectifs spécifiques qui sont quantifiables, qualifiables ou mesurables;
- Les actions à prendre pour atteindre ces objectifs qui sont pertinentes et ciblées dans le temps;
- La description et la prévision des ressources requises.



IMPORTANT : Dans le cadre de la Certification **ÉCORESPONSABLE^{MC}**, le plan stratégique devra avoir 4 grandes orientations, une pour chaque thème du DD. Le plan comprendra également, pour chacun de ces thèmes, un minimum de 2 cibles ou objectifs à atteindre; il y a donc 8 cibles prioritaires.



5 : COMMUNIQUER LA DÉMARCHÉ

Informez les parties prenantes internes et externes de la démarche **ÉCORESPONSABLE** de votre entreprise. Au moins une activité de sensibilisation aux enjeux DD doit avoir eu lieu.



N'oubliez pas de bien documenter vos rencontres du comité DD et de la revue de direction



VOTRE ORGANISATION EST PRÊTE
À SOUMETTRE SA DEMANDE DE
CERTIFICATION.

Env.canada@ecocert.com

Tél. : 418 838-6941
ou sans frais : 855 246-9383

ecoresponsable.net